

et-Meuse est incontestablement une des plus riches au point de vue folklorique.

Il nous semble donc qu'une grande part devrait être réservée à cette section dans le nouveau musée.

Le but de la création de ce musée nous semble bien simple: il doit servir à réunir tout ce qui peut donner une idée juste de notre passé, de ce que la Ville et la région étaient autrefois, de ce qu'elles ont offert de curieux comme monuments, comme productions artistiques et industrielles, comme mœurs, hommes remarquables, etc.

Il comporterait dans cet ordre d'idées, cinq grandes sections:

I. — Archéologie,

II. — Folklore (reconstructions d'intérieurs),

III. — Peinture (ancienne et moderne),

IV. — Sculpture (ancienne et moderne),

V. — Art populaire (céramique, dinanderies, etc.),

plus une bibliothèque.

Le musée d'ARCHÉOLOGIE, tel qu'il existe actuellement et conservant toute son autonomie, pourrait donc former la section I du musée d'Art régional. Il montrerait aux visiteurs les souvenirs des époques disparues: âge de la pierre et monuments mégalithiques (photographies), âge du bronze (on pourrait obtenir les moulages de Namur), époque belgo-romaine et période franque.

Charleroi n'ayant qu'un passé relativement peu éloigné, on passerait immédiatement à la section de FOLKLORE.

Cette section, suivant un projet présenté en 1910 par M. Van der Linden, pourrait être subdivisée en trois classes:

a) *la vie privée* (reconstitution d'intérieurs: costumes, coiffures, dentelles, bijoux, métiers et professions avec outils).

b) *la vie publique et corporative* (estampes représentant des cortèges, des marches militaires, etc., des objets divers: plaques de corporations, colliers, diplômes, médailles, et autres objets).

c) *l'habitation* (reconstitution de types d'habitations, photographies et dessins).

Nous nous permettons d'insister d'une façon toute particulière sur ces reconstitutions. Récemment encore, un article paru dans *Le Correspondant* en signalait l'importance. Les habitations, disait cet article, sont faites à l'image de leurs habitants et en traduisent, par leur intérieur, la diversité d'occupations; elles ressemblent surtout à leur milieu physique, au pays où elles s'élèvent, aux matériaux, pierres, terre ou boue, bois, qui sont à la disposition du constructeur et qui lui coûtent le meilleur marché, car le bon marché de la maison d'habitation est la condition primordiale, plus encore que son luxe, son confort, son habitabilité ou même sa durée.

PEINTURE et SCULPTURE. — a) *Arts anciens*. L'Exposition de Charleroi, les catalogues de la section des Beaux-Arts, le volume des conférences, les articles parus dans *Wallonia* et autres revues ont démontré ce que pouvait être cette section.

Il est incontestable que le Musée ne pourra accumuler tous les trésors d'art que nous avons pu admirer à Charleroi en 1911, mais on pourrait, certainement, réunir quelques toiles, quelques sculptures (même des moulages) et arriver peu à peu à un résultat satisfaisant, en se bornant toujours aux artistes régionaux ou s'étant inspiré de la région.

b) *Arts modernes*. En ce qui concerne les artistes modernes de la région, nous proposerions de dresser une liste complète de ceux-ci. Ce travail serait établi assez rapidement. Nous pensons que l'on pourrait demander à chacun de ces artistes une toile ou une œuvre soit à titre gracieux, soit simplement en dépôt.

De cette façon, la section des arts modernes serait constituée assez rapidement et à peu de frais et nous ne pensons pas qu'aucun artiste, étant donné le but poursuivi, se refuserait à accueillir favorablement cette demande.

ART POPULAIRE. — Enfin, sous cette désignation, nous voudrions voir ranger tous les produits de l'Art populaire:

a) les céramiques, porcelaines, faïences, poteries, grès, terres cuites, verres à inscriptions.

b) les bois et pierres (enseignes, etc.).

c) les objets de piété.

d) les cuivres (dinanderies et autres).

La recherche des objets relatifs au folklore et à l'art populaire ne présenterait pas, croyons-nous, de grandes difficultés, même au point de vue pécuniaire.

Le musée d'archéologie a pu réunir déjà des documents intéressants, notamment une collection de moulages de médailles frappées dans l'arrondissement de Charleroi; quelques photographies de châteaux, abbayes, etc.; des plans; une assez grande quantité de médailles se rapportant à des faits locaux, des hommes célèbres de la région, des événements historiques, des monuments et autres; quelques jetons; des monnaies du Hainaut; des sceaux et empreintes de sceaux; divers tableaux; des ustensiles de ménage; des insignes et médailles de sociétés locales; des taques de cheminée; quelques meubles; des pierres provenant de la citadelle; des frottis de pierres tombales et surtout la collection unique des poteries de Bouffioux, Pont de Loup et Châtelet.

Ces objets pourraient, peut-être, avec l'assentiment de la société, et comme cela se fait dans les Musées de l'Etat, être placés, comme dépôt, dans les nouveaux locaux. Ils resteraient, naturellement, la propriété pleine et entière de la Société Archéologique et les étiquettes qui seraient apposées sur les objets devraient mentionner le dépôt.

Ce n'est là, toujours, qu'une question d'entente.

La Ville possède la collection Hallewyck et des plans curieux de Charleroi.

En outre, il est indéniable que des particuliers offriraient certains objets au musée dès sa formation.

BIBLIOTHÈQUE. — Celle-ci devrait contenir:

1<sup>o</sup>) tous les ouvrages relatifs à la région, tant au point de vue littéraire, qu'au point de vue historique, industriel, etc.;

2<sup>o</sup>) les œuvres des écrivains régionaux. A ce sujet, on s'adresserait à l'Association littéraire wallonne qui pourrait servir d'intermédiaire pour procurer au nouveau musée, une collection de pièces et comédies d'auteurs du terroir;

3<sup>o</sup>) au point de vue artistique: tout ce qui a été publié sur nos artistes régionaux, comme, par exemple, Navez, par Alvin, Du Brœucq, par Donny, Jouet, par C. Lyon, etc.;

4<sup>o</sup>) au point de vue folklorique: les ouvrages généraux d'observation scientifique, revues, catalogues, plaquettes, brochures, — les ouvrages de littérature populaire et imagée; le folklore religieux: traditions populaires, sanctuaires, pèlerinages, superstition, démonologie; le folklore civil: romans, récits, voyages, livres didactiques, humour, recueils de patois, pamphlets et caricatures d'histoire et de mœurs, almanachs, calendriers, livres de pronostication, magie blanche et noire, astrologie, médecine populaire, botanique, art des jardins, art vétérinaire, héros et légendes populaires, cortèges, jeux, imagerie d'enfants, etc.;

5<sup>o</sup>) en ce qui concerne la musique: chansons en vers, chansons en feuilles volantes, crâmnions, etc.;

Ouvrages et œuvres de nos artistes ou musicologues.

6<sup>o</sup>) les biographies et la bibliographie;

7<sup>o</sup>) les annales ou documents des sociétés savantes: Société Archéologique, sociétés pédagogiques et autres;

8<sup>o</sup>) les journaux locaux et régionaux; nous signalons à ce sujet, la collection réunie par M. Désiré Hallet, imprimeur à Charleroi, et l'*Education populaire* qui contient quantité de renseignements intéressants;

9<sup>o</sup>) le folklore juridique: recueils de coutumes, etc..

Bref tout ce qui peut intéresser à un titre quelconque les personnes qui voudraient se renseigner sur la région et sur l'Art wallon.

**Organisation financière.** — L'organisation d'un musée de ce genre implique naturellement l'idée d'une collaboration de tous les pouvoirs publics (gouvernement, province, ville).

Il serait à souhaiter également, pour mener à bien une œuvre semblable, que l'on puisse compter sur l'aide généreuse de quelques particuliers et amis des arts wallons.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

*Les Rapporteurs:*

FOULON. DEVREUX. POLCHET.

Charleroi, le 20 décembre 1912.

## Documents

Dans le dernier numéro, nous avons reproduit la Notice sur la Société, à l'intention des nouveaux Membres de la Société. Ceux-ci liront avec intérêt, les Statuts dont le texte a été voté par l'Assemblée générale de fondation.

### Statuts de la Société

1. *Les Amis de l'Art wallon* se proposent de soutenir et de fortifier, par le groupement des compétences et des bonnes volontés, les recherches sur l'histoire de l'Art dans la Wallonie.

Ils s'efforceront de faire mieux connaître et apprécier, non seulement les trésors d'art du passé, mais aussi les productions des artistes modernes wallons.

2. Leur activité s'étendra à toute la partie de la Belgique, Bruxelles compris, et de la Prusse, où l'on parle français, ainsi qu'au Nord de la France de Lille à Nancy.

3. Elle comprendra toutes les manifestations artistiques au sens le plus large: Archéologie et Folklore, Beaux-Arts, Art industriel, Littérature, Musique, etc.

4. Les moyens d'action de la Société seront: 1<sup>o</sup> la publication d'un bulletin périodique destiné à servir de lien entre toutes les personnes s'intéressant aux mêmes efforts; 2<sup>o</sup> la publication de certains travaux relatifs à l'objet de la Société; 3<sup>o</sup> l'organisation de conférences à faire successivement dans les principales villes de la région; 4<sup>o</sup> des expositions rétrospectives et modernes; 5<sup>o</sup> des auditions de musique wallonne; 6<sup>o</sup> des commémorations d'artistes d'autrefois; 7<sup>o</sup> des concours ou distinctions pour les artistes modernes; et, en général, toutes les manifestations qui paraîtront utiles au Comité pour le but poursuivi.

5. *Les Amis de l'Art wallon* s'interdisent expressément toute intervention dans les domaines controversés de la politique et des croyances religieuses et philosophiques.

6. Les ressources de l'Association se composent: 1<sup>o</sup> du reliquat de la manifestation Destrée; 2<sup>o</sup> des cotisations des membres; 3<sup>o</sup> des dons ou legs; 4<sup>o</sup> des subventions des Pouvoirs publics.

7. Les membres fixent à leur gré leur cotisation annuelle, sans que celle-ci puisse être inférieure à cinq francs. Ils reçoivent le bulletin périodique et ont le droit d'assister gratuitement à toutes les fêtes, conférences, expositions, etc., organisées par l'Association.

Les membres dont la cotisation est de vingt francs au moins reçoivent en outre toutes les publications de l'Association.

Les cotisations sont récupérables le 1<sup>er</sup> février de chaque année, et pour la première fois, le 25 février 1912, sur quittance émanant du trésorier général.

8. *Les Amis de l'Art wallon* s'efforceront d'être utiles aux Pouvoirs publics et aux organismes déjà existants. L'Association se tiendra à leur disposition, notamment pour toute consultation ou recherche relative à l'art en Wallonie, pour attirer l'attention des voyageurs et des étrangers sur les curiosités de la région, etc.

9. Les membres de l'Association sont groupés territorialement; chaque groupe jouit de son autonomie et peut, d'accord avec le Comité central, prendre telles initiatives qu'il juge utiles.

Les membres pourront, en dehors de leur groupe régional, selon la spécialité de leur compétence ou de leur goût, s'inscrire dans les diverses sections consacrées à l'archéologie, les lettres, la musique, l'architecture, les arts décoratifs, la peinture ancienne et moderne, la sculpture ancienne et moderne, la gravure, etc.

10. La Société est administrée par un Comité central composé de dix membres élus par l'assemblée générale annuelle. Font en outre partie de droit du Comité, les délégués désignés par chaque groupe ou chaque section constituée, ainsi que ceux des sociétés d'art et d'histoire existant en Wallonie qui voudront collaborer à l'œuvre de l'Association.

11. Le Comité se réunit chaque fois que sa convocation est demandée par trois de ses membres; il peut déléguer ses pouvoirs à un Bureau permanent de cinq membres désignés annuellement. Comité et Bureau délibèrent valablement, quel que soit le nombre des présents, pourvu que la convocation, portant l'ordre du jour, ait été adressée cinq jours au moins avant la date de la séance.

12. Les Amis de l'Art wallon se réunissent chaque année en un congrès annuel, dans une ville de Wallonie. Cette assemblée générale porte à son ordre du jour une communication intéressant la ville où siège le congrès; le rapport sur l'activité de l'année écoulée; le compte rendu financier; la désignation du Président et des membres du Comité, etc..

13. Le siège de la Société est à Bruxelles, mais les réunions de l'Association, de son Comité ou du Bureau pourront avoir lieu dans n'importe quelle ville de la Wallonie.

14. En cas de dissolution de l'Association, son actif sera attribué à une institution d'utilité publique, à déterminer par l'assemblée générale. L'assemblée générale ayant à son ordre du jour la dissolution de la Société devra être convoquée au moins quinze jours d'avance et réunir au moins les deux tiers des membres inscrits; au cas où le nombre de présents serait insuffisant, l'assemblée s'ajournera à quinzaine pour délibérer valablement, quel que soit alors le nombre des membres présents.

Adresse: les communications relatives à la Société Les Amis de l'Art Wallon, à son président, M. JULES DESTREE, député, Marcinelle.

## PRINCIPAUX COLLABORATEURS DU TOME XXI (1913).

- Louis BANNEUX, chef de division au Ministère des travaux publics.  
 Albin BODY, archiviste de la Ville de Spa.  
 DD. BROUWERS, conservateur des Archives de l'Etat, à Namur.  
 Arille CARLIER, avocat, à Charleroi.  
 Armand CARLOT, conservateur des archives de la Ville de Mons.  
 Ernest CLOSSON, conservateur-adjoint du Musée instrumental au Conservatoire royal de musique de Bruxelles.  
 Louis COLSON, auteur dramatique, Herstal.  
 Arthur COLSON, homme de lettres, Herstal.  
 Oscar COLSON.  
 F. COURTOY, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, Namur.  
 Laurent DECHESNE, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes de Liège.  
 H. DELANNEY, secrétaire du Cercle archéologique de Mons.  
 George DELAW, dessinateur, à Paris.  
 Charles DELCHEVALERIE, littérateur et publiciste à Liège.  
 Pierre DELTAWE, publiciste, Liège.  
 Jules DESTREE, député, président de la société *Les Amis de l'Art Wallon*, Marcinelle.  
 Jules DEWERT, archiviste de la Ville d'Ath.  
 Aug. DONNAV, artiste peintre et décorateur, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège.  
 Alph. DUFOUR, architecte, Tournai.  
 Jules DUMONT, architecte, prof. à l'Ecole des Arts décoratifs de Molenbeek, Liège.  
 Richard DUPIERREUX, littérateur, Bruxelles.  
 Emile FAIRON, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, à Liège.  
 Jules FELLER, professeur à l'Athénée royal de Verviers.  
 FIERENS-GEVAERT, professeur à l'Université de Liège.  
 FOULON, conservateur du Musée archéologique de Charleroi.  
 Claude GENVAL, littérateur, Liège.  
 Joseph HENS, auteur wallon, Vielsalm.  
 Ad. HOCQUET, archiviste de la ville de Tournai, directeur de la *Revue tournaisienne*.  
 Maurice HOUTART, archéologue à Tournai.  
 Félicien LEURIDANT, littérateur, à Beloeil.  
 Louis LOISEAU, auteur wallon, Bruxelles.  
 Félix MAONETTE, professeur à l'Athénée royal de Liège.  
 Valère MAGNIES, étudiant, Chapelle-lez-Herlaimont.  
 Fernand MALLIEUX, avocat, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes de Liège.  
 Florent MATHIEU, auteur wallon, Charleville.  
 Ernest MATTHIEU, archiviste de la Ville d'Enghien.  
 Nestor OUTER, artiste peintre, Virton.  
 Jos. PAROTTE, Verviers.  
 Edmond PENY, ingénieur, Morlanwelz.  
 Louis PIÉRARD, homme de lettres, Bruxelles.  
 Jules PIRLET, archéologue, Liège.  
 Dr S. RANDAXHE, archiviste de la *Société de Littérature Wallonne*, Liège.  
 Armand RASSENFOSSE, dessinateur et graveur, Liège.  
 Walther RAVEZ, avocat, Tournai.  
 Henry ROUSSEAU, conservateur au Musée du Cinquantenaire.  
 Robert SAND, directeur des Expositions de l'Estampe, Bruxelles.  
 Victor SCHOLLAERT, professeur, Bonne-Espérance.  
 Ernest SENTE, photographe, Liège.  
 Carl SMULDERS, professeur au Conservatoire royal de musique, Liège.  
 E.-J. SOIL DE MORIAMÉ, président de la *Société historique* de Tournai.  
 Clément STIÉVENART, ancien conservateur du Musée archéologique, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Mons.  
 Abbé TICHON, directeur de l'Ecole de Dinanderie, Dinant.  
 Victor TOURNEUR, conservateur-adjoint du Cabinet de numismatique, Bruxelles.  
 O. VAN DEN DAELE, professeur à l'Athénée royal, Mons.  
 Dr V. VAN HASSEL, à Pâturages.  
 Hector VOITURON, homme de lettres, Jemappes.  
 Joseph VRINDTS, auteur wallon, Liège.  
 Maurice WILMOTTE, membre de l'Académie royale de Belgique.

# WALLONIA

ARCHIVES WALLONNES

DE JADIS, DE NAGUÈRE ET D'A PRÉSENT

Organe de la Société « Les Amis de l'Art wallon »

Recueil mensuel, illustré; honoré, depuis sa fondation, d'une souscription du Gouvernement, subsidié par la Province et par la Ville de Liège; honoré d'une souscription de la Province du Hainaut.

Honoré en 1906, au concours réglé par la Société libre d'Emulation de Liège, du prix Rouveroy, destiné aux ouvrages reconnus d'utilité publique. Et en 1911, d'un Prix littéraire décerné par la Députation permanente du Brabant.

Affilié à l'Union de la Presse périodique belge

Publie des travaux originaux, études critiques, relations et documents sur tous les sujets qui intéressent les Etudes wallonnes, (Ethnographie et Folklore, Archéologie et Histoire, Littérature et Beaux-Arts) avec la chronique du Mouvement intellectuel wallon. Œuvre impersonnelle et indépendante, la Revue reste ouverte à toutes les collaborations.

DIRECTEUR : Oscar COLSON, 142, rue Fond-Pirette, Liège

Abonnement annuel : Belgique, 6 fr. Étranger, 7 fr. 50.

Les nouveaux abonnés reçoivent les numéros parus de l'année courante. Les abonnements se continuent de plein droit, sauf avis contraire avant le 1<sup>er</sup> janvier.

## Collection de " Wallonia "

Tomes I à XX, 1893 à 1912 inclus.

Depuis sa fondation, Wallonia a publié chaque année un volume complet in-8° raisin, (25x16.5) avec faux-titre, titre en rouge et noir, et tables des matières. A la fin du tome V (1897), du tome X (1902) et du tome XV (1907) sont annexées des Tables quinquennales analytico-alphabétiques, qui constituent le répertoire idéologique et onomastique de la publication.

Chaque volume, élégamment édité, est abondamment illustré de dessins originaux, portraits, etc., et contient de nombreux airs notés. Les huit premiers volumes comptent chacun plus de 200 pages; les volumes suivants, plus de 300 pages; les 3 derniers, plus de 400. Total, pour les 20 volumes : 6.800 pages.

### CONDITIONS DE VENTE

Les tomes IV, X et XX sont épuisés. Le tome I n'existe plus qu'en réimpression. Quelques exemplaires séparés sont disponibles aux conditions suivantes — qui n'engagent pas l'avenir :

Tome I (réimpression) . . . . .	2 fr.	Tomes VII et VIII, chacun . . . . .	3 fr.
» II et III, chacun . . . . .	3 fr.	» IX, XI à XIV, chacun . . . . .	5 fr.
» V, en fascicules . . . . .	5 fr.	» XV, en fascicules . . . . .	6 fr.
» VI . . . . .	5 fr.	» XVI à XIX » chacun. . . . .	10 fr.

Les tomes I à III, V à IX et XI à XIX, ensemble : 75 fr.

Numéros détachés : prix à convenir.

N. B. Des conditions spéciales pourront être faites aux abonnés directs ainsi qu'aux Bibliothèques publiques, avec facilités de paiement, s'il y a lieu.

Impr. H. Vaillant-Carmanne (s. s.) Liège.

# WALLONIA



XXI<sup>e</sup> année — N<sup>o</sup> 3

Mars 1913

## SOMMAIRE

	Pages
L'idée de « l'Art Wallon » et ses récents progrès, par M. RICHARD DUPIERREUX. — Avec 3 illustrations . . . . .	145
L'Hôtel-de-Ville de Mons. Restaurations d'autrefois, d'hier et d'aujourd'hui, par M. CLÉMENT STIÉVENART . . . . .	154
Théroigne de Méricourt, la belle Liégeoise. Légendes littéraires et réalité historique, par M. FÉLIX MAGNETTE . . . . .	163
Une scène de l'an quarante dans une église, par M. FÉLICIEN LEURIDANT. . . . .	187
Vers et proses de chez nous : Glaneuse d'étoiles, conte du Borinage, par M. HECTOR VOITURON. . . . .	189
Intermédiaire wallon . . . . .	193
QUESTIONS : Creuze, patronyme montois, son origine (CAYAU). —	
RÉPONSES : Souvenirs des occupations étrangères (Jules FELLER). La légende de sainte Béatrice (A. CARLIER, Valère MAGNIÈS, Edmond PÉNY, O. VAN DEN DAELE). P.-J. Datchet, Namurois, soi-disant duc de Bourgogne (Ferd. COURTOY).	

### CHRONIQUES DU MOIS

Les Livres (p. 202), par MM. F. MALLIEUX, R. DUPIERREUX. — Les Conférences (p. 208), par MM. Claude GENVAL, O. C. — Les Expositions (p. 211), par M. Robert SAND. — Nouvelles des Centres (p. 215) : Liège, Charleroi, Remouchamps.  
CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ A. A. W. (p. 218) : En l'honneur de Roger de le Pasture. Comité général. Section liégeoise. Nos disparus: Théodore Hoven.

BUREAUX DE LA REVUE :

LIÈGE, 142, RUE FOND-PIRETTE

Un an : Belgique, 6 francs. — Étranger : 7 fr. 50. — Ce n<sup>o</sup> : fr. 0.75





## Société des Amis de l'Art Wallon

PUBLICATIONS 1912

1. **Etudes sur les Arts anciens de Wallonie, réunies et publiées,** par JULES DESTRÉE. Edition définitive. Un vol. in-12 de 440 pages, 8 gravures, introduction et tables. — PRIX: 3 fr. Pour les Membres: fr. 1.50 (Bruxelles, Van Oest, éditeur, 4, place du Musée).
2. **Chansons populaires franco-wallonnes,** par ERN. CLOSSON. Un vol. in-4°, comprenant 86 morceaux, texte et musique avec accompagnement de piano. — PRIX: 4 francs. Pour les Membres: 2 fr. (Bruxelles, Schott, frères, rue Saint-Jean).
3. **Ouvrière wallonne,** estampe originale en couleurs, par ARMAND RASSENFOSSE. Tirage limité à 300 exemplaires. — PRIX: 20 francs. Pour les Membres: 10 francs. (Bruxelles, Van Oest).

*N. B. Ces trois publications ont été servies gratuitement aux Membres de la Société dont la cotisation est de 20 francs au moins (Art. 7 des Statuts). Les autres Membres peuvent se les procurer chez les éditeurs, aux prix réduits indiqués ci-dessus, sur présentation de leur carte-quittance.*



## L'IDÉE DE « L'ART WALLON » ET SES RÉCENTS PROGRÈS

par Richard Dupierreux

On parle beaucoup, depuis quelque deux ans, de l'Art et des artistes wallons; chez nous, ils activent de plus en plus le réveil des énergies et de la conscience régionale; ils deviennent les éléments d'une renaissance ethnique et comme tels sont contestés par ceux que gêne cette renaissance. A l'étranger, ils conquièrent petit à petit droit de cité dans les classements critiques et les rubriques de l'histoire: les uns admettent leur existence, sans leur reconnaître encore une âme particulière; c'est une victoire déjà qu'à l'étiquette « école flamande » on accepte d'adjoindre la mention « artiste wallon ». Les autres distinguent, dans le passé comme dans le présent de l'Art belge, deux nuances psychologiques trop souvent confondues; ce faisant, ils donnent vie à la notion d'une « école wallonne » conçue comme un ensemble d'artistes, exprimant, soit isolément, soit en groupe, une sensibilité commune. Parmi ces derniers, l'un de ceux dont la voix autorisée nous est surtout chère, M. GEORGES VITRY, du Louvre, nous a rendu justice, en plusieurs endroits de ses écrits, et a fait effort pour détruire la malencontreuse équation flamand = belge. Il y a quelques mois, dans un pénétrant article sur le sculpteur Victor Rousseau, il y a quelques jours dans le 9<sup>me</sup> volume de l'*Histoire de l'Art* (Paris, Armand Colin), il condamnait la « généralisation flamande » et rendait à l'école des quintocentistes tournaisiens, tant sculpteurs que peintres, la place qu'ils occupèrent réellement dans l'évolution de l'Art septentrional. Je me fais une joie d'extraire de ces articles les lignes qui suivent:

Dans le passé comme dans le présent, les organisateurs de cette Exposition des Beaux-Arts de Charleroi s'étaient donné généreusement la mission éducatrice de mettre en lumière tout un côté de l'art national trop négligé d'ordinaire. En face des vigoureuses et parfois brutales réalisations où se complait l'art flamand, ils avaient voulu montrer la noblesse plus tranquille, la délicatesse plus mesurée des œuvres wallonnes où se sentent plus proches les influences et les qualités françaises; et si, dans l'art contemporain, pour nous en tenir à ce domaine, l'exceptionnel génie d'un Constantin Meunier leur avait servi surtout à prouver à quelle grandeur de style, à quelle intensité d'expression humaine l'inspiration réaliste et moderne peut s'élever chez un fils de la Wallonie, ils avaient pris plaisir à montrer en Victor Rousseau, l'expression plus adéquate peut-être encore à leurs intentions, de l'âme wallonne poétique, rêveuse et musicale. Et c'est pour nous, Français, que la démonstration et l'affirmation étaient utiles, pour nous qui avons un peu trop tendance à ne voir dans la réunion d'éléments composites et variés dont se constitue la Belgique, que ceux qui relèvent la grasse et lourde Flandre (1).

La science allemande elle-même remarquait récemment avec M. R. HEDICKE que « tandis que l'Art flamand jouit depuis longtemps d'une diffusion largement internationale, l'Art wallon était resté *l'enfant martyr* de la recherche, dont seuls, quelques archéologues consentaient à s'occuper ».

Avant 1911, jamais un critique d'Art, jamais un chercheur, en dehors de *Wallonia*, n'eût écrit ces lignes: elles sont le résultat naturel de la démonstration de Charleroi; elles en sont la douce récompense.

Tout récemment, deux ouvrages viennent d'apporter leur tribut à l'œuvre réparatrice: ce sont, *l'Art wallon ou Gallo-belge*, de MAURICE DES OMBIAUX et *Les Artistes wallons*, de M. CLOQUET, professeur à l'Université de Gand (2).

A dire vrai, je crois qu'en faisant de notre patrimoine esthétique la Cendrillon méprisée des fouilleurs d'archives et des observateurs du passé, l'auteur du *Jacques du Brœucq* exagérait son abandon. Dans chaque ville de nos provinces, il y eut, dès longtemps, des archéologues qui s'intéressèrent à nos vieilles tombes, à nos vieux tableaux et qui les étudièrent avec une

(1) VITRY : *L'Art et les Artistes*, n° 90 de Septembre 1912 (Paris, 23, quai Voltaire).

(2) *Les Artistes wallons*, par L. CLOQUET, professeur à l'Université de Gand. Bruxelles, Van Oest. (Collection des grands Artistes des Pays-Bas.) — Un vol in-8° carré, de 117 p. avec 32 pl. et compositions de l'auteur. Prix: broché, 3 fr. 50; cartonné, 4 fr. 50. — [Les clichés qui ornent cet article sont extraits de ce volume, et nous ont été obligeamment prêtés par l'éditeur M. Van Oest, à qui nous présentons nos vifs remerciements. — N. D. L. R.]

piété étroite peut-être, mais en tous cas fervente. M. J. CHARLES-BRUN, dans son bon ouvrage sur le *Régionalisme*, dit, en termes heureux: « Le travail ne sera jamais assez loué des chercheurs obscurs de province, des sociétés bien un peu ridicules par certains côtés, qui n'en ont pas moins remis en lumière les titres de noblesse de l'ancienne France »... « ils ont rendu aux provinces françaises l'orgueil qui leur était indispensable et qu'elles étaient en train de perdre, tout assottées du parisianisme le plus malfaisant et le plus monotone ». Il y eut même, chez nous, des esprits distingués, qui apportèrent dans la tâche par eux assumée, une grande netteté de sens et qui tirèrent d'habiles synthèses de leurs études locales. M. JEAN ROUSSEAU, dès 1875, s'élevait contre les accaparements de l'Art flamand et dessinait, encore que peu précise, une psychologie ethnique de nos maîtres: « En récapitulant cette liste de nos sculpteurs romans, écrit-il entre autres pages, il est remarquable qu'on en rencontre le plus grand nom-



Statue couchée de Robert d'Artois par JEAN PEPIN de Huy, conservée à Saint-Denis.

» bre à Dinant, à Huy, à Namur, à Liège, à Maestricht, c'est-à-dire dans les vallées wallonnes du bassin de la Meuse. Le pays wallon peut donc s'enorgueillir d'avoir été le berceau de ce grand art des Pays-Bas, qui devait prendre un si éclatant développement dans les Flandres ».

M. JULES HELBIG, plus récemment, donnait sur la Peinture et la Sculpture au Pays de Liège et sur l'Art mosan des aperçus si clairs et des études si détaillées que je m'étonne de voir M. CLOQUET écrire que « l'histoire de la peinture liégeoise reste à faire ». Il reste beaucoup d'autres choses à faire en matière d'Art wallon, mais guère cela. Dans l'état actuel des études, le Liège est sans obscurité; au contraire, bien qu'on ait fait beaucoup de besogne à Tournai, notamment en ce qui concerne les lombiers et l'école de peinture, le recul et l'insuffisance des sources y entretiennent encore des ténèbres; voilà donc une voie pour les travailleurs et nous ne manquons pas de zélés monographes. Une autre tâche peut séduire: elle consiste à réunir les documents épars, à les trier, en situant en leur plan chaque œuvre et chaque nom dont l'excessif amour du clocher natal a pu surfaire la réputation. Une dernière tentative est digne d'enthousiasmer un cœur wallon: c'est de faire l'exégèse des œuvres, en marquant l'unité psychologique qui les relie à la race. A part cela, je ne vois guère que travaux de vulgarisation, méritoires assurément, mais aussi secondaires. On me permettra de me demander dans quelle catégorie, il convient de ranger le récent livre de M. CLOQUET.

Il n'apporte à la science et à l'histoire, ni détails nouveaux, ni brûlantes réfutations. Nous avons lu, dans d'anciennes revues, l'essentiel des découvertes qu'il fit, soit seul, soit avec son confrère feu de Lagrange, sur les fonts et les bas-reliefs votifs tournaisiens au XV<sup>e</sup> siècle. Il n'y a rien ajouté ici. Pour ce qui est du reste, il se contente de puiser, dans Dehaisnes, Wauters, Pinchart, Rousseau, Helbig, etc., des détails anciens. J'ajouterai qu'il y introduit certaines erreurs de détails, peu importantes, sans doute, mais qui déprécient l'ensemble. Pourquoi M. Cloquet, qui revendique le nom wallon du grand Rogier, persiste-t-il à l'appeler *de la Pasture*, alors que l'orthographe véritable du nom est *de le Pasture*? Pourquoi attribue-t-il à ceux qu'il appelle « les vandales de la Révolution » la destruction du Jubé de Mons, consommée plusieurs années après



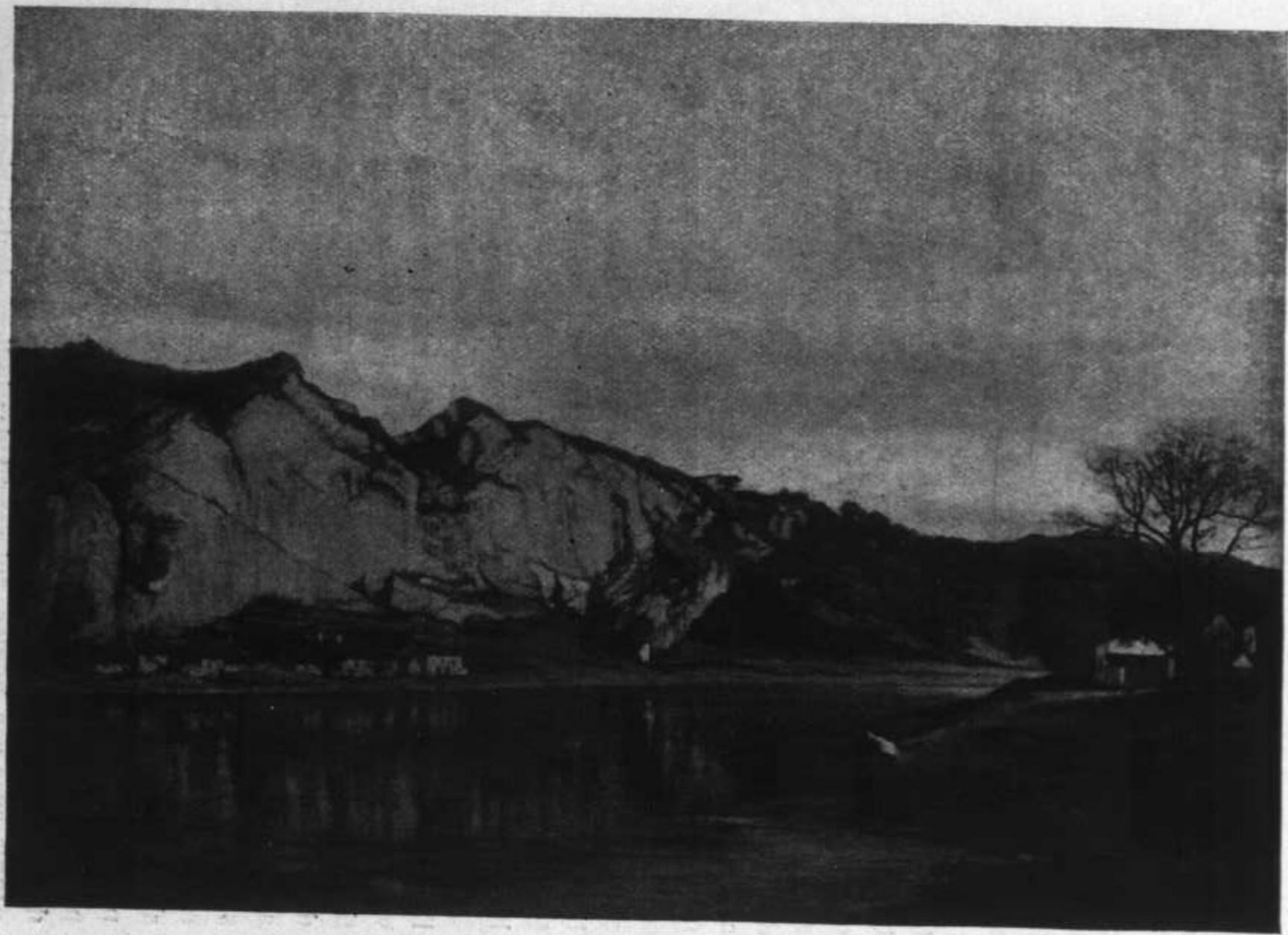
Le Jugement dernier. -- Bas-relief votif du XV<sup>e</sup> siècle, à Tournai.

leur passage, comme le prouvèrent MM. J. ROUSSEAU et R. HEDICKE ? Pourquoi orthographier Gossaert, selon la déformation accréditée par le catalogue du Musée d'Anvers, le nom d'un artiste qui signait ses œuvres GOSSART ? Pourquoi refuser à ces peintres aussi largement internationalisés que Lucidel ou Delcour, leur place dans le groupe wallon ? Pourquoi la refuser à Watteau, alors qu'il l'accorde à Beauneveu ? Est-ce parce que Valenciennes venait d'être conquise par la France, lorsqu'y naquit le peintre de l'*Embarquement* ? Mais alors, pourquoi faire de Boulenger un Flamand, quand son origine est nettement tournaisienne ? Et pourquoi naturaliser Wallon, Verwée, dont la naissance, les sujets et la manière sont indiscutablement flamands (1).

Puisqu'il n'apporte, dans son étude, guère d'inédit, examinons si la méthode de M. Cloquet présente l'originalité qu'on peut en attendre. Il divise son sujet en autant de chapitres que la production artistique wallonne a de branches et étudie successivement, l'Art monumental, la sculpture, l'Art du bronze et l'orfèvrerie, la Peinture et la Musique ; chacun de ces chapitres est, à son tour, divisé en autant de régions que comporte le territoire wallon et dans chacune de ces régions, l'auteur suit le développement de l'activité esthétique qu'il s'est proposé d'analyser. Cette méthode, qui peut avoir des avantages, a cet inconvénient de ne point respecter le synchronisme et de prêter par là à de faciles confusions ; elle nuit à la conception du développement parallèle et synthétique des arts. Je ne pense pas que le travail de mise au point dont j'indiquais plus haut la nécessité ait été accompli par M. Cloquet : l'auteur ne me paraît guère avoir vérifié par un examen attentif et critique des œuvres, les indications par lui relevées dans les archives et les livres : il cite pêle-mêle, selon ses propres découvertes et selon celles de PINCHART (voir *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1882 p. 559 et s.) une série de peintres, orfèvres, fondeurs, graveurs de lames et imagiers, dont on trouve les noms dans les registres des gildes tournaisiennes des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ; ce qui, assurément, est méritoire, et

(1) Voy. ci-dessus t. XX, (1912), p. 373.

J'ajouterai que la procession de Gerpinnes, est dédiée à sainte Rolende et non à saint Roland ; et que « les deux filles de M. Danse, et M<sup>me</sup> Louise Danse (Marie Destrée), qui fit les *Chimères* » se réduisent à M<sup>me</sup> Marie Destrée-Danse, qui grava les *Chimères* de Notre-Dame de Paris et M<sup>me</sup> Louise Danse (M<sup>me</sup> Robert Sand).



Les roches de Profondeville, par BARON.

prouve l'existence d'une florissante industrie dans la vieille cité wallonne. Mais plus utile eût été un travail d'élimination, qui eût distingué dans cette foule sans gloire, les véritables artistes des simples artisans, les sculpteurs des tailleurs de pierre, les peintres des badigeonneurs de statues ; les œuvres wallonnes ne manquent point ; ce sont elles, et non les archives qui doivent faire foi de la grandeur de notre art ; je crois qu'en les négligeant au point d'offrir au lecteur des noms qui ne sont attachés à aucune production de réelle valeur, on dessert plutôt la cause à laquelle on s'est voué ; on accrédite, en effet, la piètre réputation que font au régionalisme ceux qui veulent y voir une misérable doctrine d'admiration mutuelle ; les régionalistes doivent, au contraire, se montrer très sévères pour les leurs et se défier de la sympathie qu'entraîne trop aveuglement avec elle la communauté de la race, de la langue, des mœurs et dont je trouve maintes traces dans le volume de M. Cloquet ; car ce que je dis pour les ateliers tournaisiens peut se répéter à propos de chaque partie du livre ; nulle part, les valeurs ne sont respectées ; d'obscurs travailleurs, dont les produits sont à la fois sans intérêt et sans réputation, obtiennent de notre auteur la même mention qu'un Beauneveu, un Pepin de Huy, un Jean Delcour, un Lucidel, dont le talent répandit, cependant, le nom wallon bien au delà des limites de la petite patrie.

Ce livre pouvait briguer un dernier honneur, celui de dégager l'âme des œuvres et d'y découvrir les éléments de la psychologie wallonne. Y a-t-il atteint ? J'en doute. Et j'ajouterai, pour le justifier, que je ne crois guère possible un tel travail, auquel, cependant M. DES OMBIAUX s'est attaché dans son *Art wallon* : les artistes, plus largement internationalisés par la culture, plus strictement individualisés par leur propre essence, ne me paraissent que de faibles documents à l'exégète raciste ; en eux s'exaltent et surabondent les différences, mais s'éteignent et s'espacent les identités avec la société qui les entoure ; ce n'est point à ces êtres d'exception, — si ce n'est à quelques-uns, doublement exceptionnels, — qu'ira notre amateur d'âme ; le peuple avec son folklore lui seront des indices dont il risquera moins d'être dupe. Mais M. Cloquet ne partage pas mes opinions en cette matière ; il croit à la persistance de l'esprit ethnique dans l'œuvre d'art et tente, de temps à autre, un

effort pour le mettre au jour. Cependant, ses convictions semblent assez flottantes : il affirme à diverses reprises qu'il trouve entre les deux peuples de la patrie belge des traits d'union plutôt que des sujets de discorde ; et, à diverses reprises aussi, il signale chez les artistes qu'il étudie des caractères propres à la race wallonne. Mais plus contradictoire encore me paraît cette dernière analyse : à propos de Roger et de quelques autres, il affirme la sensibilité wallonne, le don des nuances et de la musique ; à propos de Wiertz et de Navez, il fait appel à l'abstraction, qui serait, selon lui, caractéristique de race. De telles imprécisions ne peuvent provenir que d'une source : l'histoire de la peinture belge de LEMONNIER qui a accrédité la légende de « l'esprit abstrait des Wallons », pour faire mieux ressortir le sens des matérialités du tempérament flamand identifié avec l'idéal même de la « bonne peinture » ! L'erreur est, encore une fois, causée par le manque de contact direct du critique et des originaux ; l'archive ici, la glose ailleurs ont aveuglé l'auteur ; s'il s'était souvenu de la parole inscrite par les amis de COURAJOD, en tête de ses œuvres posthumes : « D'abord, ne pas m'attarder à de longues recherches d'archives, à de minutieuses enquêtes sur les noms, les adresses, les domiciles des divers artistes. Examiner leurs œuvres... Analyser leur expression. Recréer les milieux d'où elles sont sorties », s'il s'en était souvenu et s'il l'avait appliquée il est probable que M. Cloquet eût apporté à l'étude de l'Art wallon, la contribution définitive qu'elle attend — et que nous promettaient la haute érudition de ses travaux antérieurs.

Ce livre est donc loin d'être définitif : il mérite d'être remanié et revu avec soin ; je lui souhaite une réédition ; mais je la voudrais moins criblée de fautes d'impression, et suivie d'une table des noms cités, indispensable pour faciliter les recherches des lecteurs.

Il faut louer la présentation matérielle du volume ; il est remarquable, puisqu'il est sorti des presses de la maison Van Oest. Des illustrations nombreuses et bien venues mettent en valeur les chefs d'œuvre wallons et l'auteur y a ajouté des compositions décoratives tout à fait charmantes.

RICHARD DUPIERREUX.



## L'Hôtel-de-Ville de Mons.

*Restaurations d'autrefois, d'hier et d'aujourd'hui.*

*par Clément Stiévenart.*

Notre hôtel communal n'a pas encore été l'objet d'une étude monographique. C'est pourtant l'édifice civil le plus important de la cité. Les principaux faits de l'histoire locale s'y sont déroulés; c'est au surplus, un remarquable spécimen d'architecture en gothique flamboyant.

Signalons donc à l'archéologue qui, tôt ou tard, entreprendra de le décrire, quelques menus faits, peu connus, inédits même, puisqu'ils proviennent de papiers de famille, d'observations et de travaux personnels. Ils contribueront peut-être à éviter ces erreurs dans lesquelles les historiographes les mieux intentionnés tombent fatalement, lorsque leurs recherches se heurtent à l'enchevêtrement des restaurations qui, au cours des âges, se contredisent ou se confondent.

Tel est le cas du monument qui nous occupe. Il eut même à subir, de la part des édiles d'autrefois, des caprices et des fantaisies plutôt étranges. Qu'on en juge:

Des brouillons de lettres de Hyp. Stiévenart, peintre à Mons (leur date doit être placée entre 1820 et 30), relatent le mauvais état de la façade de l'hôtel de ville, et déclarent que «*les meneaux des fenêtres tombent en morceaux*».

Cette remarque a de l'importance pour qui connaît les meneaux actuels. D'autant plus qu'un projet de devis du même peintre, établi, peu après, le coût du peinturage de la façade entière en ton gris pierre «*afin d'égaliser le tout*».

Ces termes ne portent-ils pas à croire, qu'entretiens on

avait remplacé certaines pierres par des matériaux d'une nature différente?

Or, tous les meneaux des fenêtres de l'étage sont précisément en bois. Les incrédules pourront aller les toucher du doigt. Ils constateront, en même temps, que la façade est encore, par places, recouverte de peinture à l'huile. Et s'ils veulent pousser plus loin leurs investigations, ils retrouveront les débris des anciens meneaux de pierre, remisés au grenier dans l'embrasure des fenêtres de l'étage inachevé.

Semblable mode de restauration avait eu d'ailleurs des précédents sérieux:

Au dessus de la grand'porte de l'hôtel de ville, s'avancait jadis, une bretèche en pierre. Il en reste des traces évidentes, mais aucun document précis ne subsiste (1).

En 1777, cette bretèche fut remplacée par un balcon en fer forgé, œuvre du serrurier montois, Denis Ansiau. Et suivant de vieux souvenirs transmis, ce balcon était «*tout doré*».

Il demeura dans cet état jusqu'à l'époque où l'on peignit la façade, car le même brouillon de devis, prévoit aussi le peinturage du balcon *en noir*.

Sans doute, vers 1820-30, le brillant métal accusait-il par trop la dissymétrie des ornements restants, par rapport aux fragments disparus ou brisés. La peinture noire était une restauration économique, comme la couche de peinture grise sur les meneaux de bois.

En décembre 1900, l'Administration communale, désirant la restauration du dit balcon, me chargea de faire l'étude de ce travail.

Plusieurs fragments d'ornements, pris sur chaque face, furent débarrassés de la couleur qui les recouvrait, et une dorure en plein, très brillante encore, apparut, et résista au bain caustique. L'or avait donc été appliqué non sur mixtion grasse, mais par l'un des procédés chimiques connus alors. Passés au feu, ces mêmes fragments conservèrent leur dorure.

Ce n'est qu'en 1909 que cette restauration put être accomplie, grâce à la générosité d'un vrai «*montois caïau*» qui l'offrit à notre estimé Bourgmestre, Jean Lescarts, dont on célébrait le

(1) Une découverte récente nous permettra sous peu quelques éclaircissements sur cette bretèche, ainsi qu'une suite au sujet du «*Le Singe de la Grand'Garde*» (Voir *Wallonia*, n° 9-10 de 1911).

25<sup>e</sup> anniversaire administratif. Le travail fut confié au ferronnier montois Veuchet, qui l'exécuta habilement.

Les armoiries de la ville de Mons, telles qu'un arrêté royal les reconnut en 1842, formaient, depuis cette date, le motif central du balcon précédent. Sur celui-ci, elles furent remplacées par un M, au revers duquel on burina l'inscription commémorative.

Fallait-il restaurer ou enlever ce balcon? Éternelle question qui se pose devant tout fragment architectural ajouté au cours des siècles au monument dont il dépend.

Si le Campanile qui surmonte notre hôtel de ville depuis 1718, venait à disparaître, conviendrait-il de le reconstituer ou de le remplacer par une flèche gothique?

Beaucoup de Montois, aimant leur ville, estiment que ces vieux souvenirs de notre art local méritent notre respect. Si disparates qu'ils soient, n'ont-ils pas acquis droit de cité? Et puisqu'ils ont toujours leur utilité, on ne peut les anéantir sans les remplacer. Dès lors, mieux vaut leur rendre au moins l'aspect qu'on leur a connu, plutôt que de créer de toutes pièces du vieux neuf par amour de l'homogénéité.

Il est déjà suffisamment regrettable que les exigences de la vie contemporaine nous entraînent parfois à encombrer d'ajoutes apocryphes nos monuments anciens.

**La salle dite des Sacquiaux** en est un frappant exemple.

Cette salle du rez-de-chaussée, située à droite en entrant dans l'hôtel communal, offre en plan, un quadrilatère irrégulier de 99 m. 32 de surface, sur lequel une cheminée monumentale fait seule emprise. Elle eut la bonne fortune de demeurer longtemps telle que les magistrats l'avaient fait édifier. Mais, en 1854, l'extension des services administratifs voua cette pièce à des cloisonnements multiples. La cheminée fut déplacée pour servir ailleurs et l'appareil de construction alors apparent (parois et plafond) disparut sous un enduit de plâtre uniforme et blanc.

De la porte actuelle, située sous le porche, une première cloison, parallèle au mur de la salle du Conseil, formait un couloir de 2 m. 50, aboutissant à un escalier droit et peu éclairé qui menait aux salons de l'étage. La cage, conçue comme cet escalier, en gothique de 1830, possédait des voûtes d'arêtes avec nervures, clefs, culs de lampe et œils de bœuf, en plâtre recouvert de peinture jaune. Plusieurs autres cloi-

sons partageaient le reste de la salle pour les divers bureaux de la permanence de police.

Vers 1892, ces bureaux purent aller s'installer dans la maison dite de Saint-Christophe, attenant à celle de la Toison d'or. Le collège des Bourgmestre et Echevins projeta, aussitôt, la restitution de la salle des Sacquiaux dans son état primitif.

L'érudit archiviste de la ville, feu Léopold Devillers, m'aida considérablement dans cette tâche. Les appareils de construction furent remis à jour et la cheminée réédifiée à sa place, toutes cloisons démolies.

Mais on avait si bien pris l'habitude d'atteindre les salons de l'étage par l'escalier en faux gothique, que l'on jugea indispensable de conserver cette voie d'accès.

(L'escalier authentique est situé de l'autre côté du porche, dans les restes de l'ancienne tourelle. Il ne parut plus suffisamment commode pour les besoins actuels.)

On proposa donc un escalier nouveau et définitif. Divers projets approuvés par le Collège et le Conseil communal furent successivement présentés à la Commission Royale des Monuments; la discussion dura 10 ans. Finalement elle imposa un escalier monumental en pierre, et l'un de ses membres se chargea du travail.

Cet escalier n'en fut pas moins une malencontreuse ajoute, encaissée dans un angle entre une énorme cheminée et une porte, partant d'un palier de deux marches pour chevaucher sur un mur de clôture!

Pendant ces divers travaux de restitution, j'avais remarqué plusieurs grosses pierres anciennes, de coupe bizarre, utilisées comme bases des cloisons établies en 1854. Peu après, les ouvriers chargés de visiter le conduit de la cheminée y trouvèrent plusieurs de ces mêmes pierres.

Leur agencement formait un escalier en vis, dérobé dans la cheminée; il en prenait toute la profondeur et près du tiers dans sa largeur.

Il en était parfaitement séparé par une cloison revêtue d'un enduit de plâtre, de même que les parois. M. A. Le Tellier, du Cercle archéologique de Mons, dit avoir rencontré un exemple identique dans la cheminée du château de Suzanne, par Albert (Somme).

Cet escalier descendait-il jusqu'au sous-sol?

Les pierres retrouvées appartenaient probablement à sa partie

supérieure démolie en 1854. Mais les détériorations et les retards que ces recherches auraient pu occasionner, ont fait abandonner momentanément les investigations à ce sujet.

Il convient aussi de signaler que la cheminée comportait quatre conduits successifs. Ils existent encore jusqu'au faite du pignon de l'hôtel de ville, et ils indiquent, à mon sens, le nombre d'étages que l'on se proposait de donner à l'édifice.

Ce n'est qu'en 1906 que la deuxième partie de l'escalier de la salle des Sacquiaux fut faite en pierre. Jusque là, la seconde volée en pseudo-gothique servait toujours. Elle est l'œuvre de M. J. Rau, professeur d'architecture à l'académie des Beaux-Arts de Mons.

### L'ancienne Grand'Garde.

En 1896, par suite de la suppression de la grand'garde, l'Administration communale reprit possession de la partie de l'hôtel de ville située à gauche, en entrant par la grand'porte.

Tous les entrefends modernes furent abattus, les plâtrages enlevés et cette salle absolument dénudée, ne présenta que des parois mutilées.

L'Administration communale se proposait d'en faire la salle échevinale, une sorte de cabinet de travail de la plus grande simplicité.

On ne possède d'ailleurs aucun document sur l'état primitif de cette salle.

Un projet en gothique XV<sup>e</sup> siècle fut présenté; ce style s'adapte mal à nos usages, et tout était à faire à neuf. On préféra donc un projet en renaissance, mieux approprié aux exigences modernes, et dont les matériaux peuvent plus facilement se rencontrer çà et là.

La Commission Royale des monuments, après des pourparlers qui durèrent jusqu'en 1899, maintint ses préférences pour le gothique.

En conséquence, tout ce qui se trouve dans cette salle est de fabrication moderne: tentures, mobilier, portes, lambris, parquet, revêtement en bois de la hotte de cheminée, et le tableau qu'elle encadre «Panorama de Mons au XVIII<sup>e</sup> siècle».

La cheminée en pierre bleue est ancienne et provient de l'ancien hôtel de Bouzanton, à Mons, où elle a été prise au moment de la restauration. Seul le plafond, en sommiers et solives apparentes, est bien le plafond primitif, nettoyé et ciré.

### Antichambre.

Devenu libre en 1901, par suite de l'exode des services communaux qui l'occupaient, l'ancien fragment de la chapelle échevinale fut également débarrassé de tous ses cloisonnements modernes.

Mais on ne pouvait que conserver ces intéressants vestiges de la belle époque du style ogival flamboyant, car une restauration eut été une restitution sans documents.

D'autre part, reconstruire la chapelle échevinale sur les substructions qui existent encore sous le sol de la cour, à peu près jusqu'au chevet de la chapelle St-Georges actuelle, c'eut été, d'abord détruire la petite façade XVIII<sup>e</sup> siècle, qui clôture ces restes, et reprendre cette partie de la cour de l'hôtel de ville.

Il n'en fut même pas question. La partie existante devint l'antichambre de la salle échevinale. C'est M. J. Rau, architecte, qui exécuta avec grand talent ces deux appropriations.

Tout est donc également neuf dans cette salle, sauf la cheminée en pierre, originaire du château de Trazegnies, et le plafond, qui provient de l'ancien hôtel des de Bousies, seigneurs de St-Symphorien, rue Neuve, à Mons, où s'était établi en 1608, la Communauté des filles de Notre-Dame, supprimée en 1797.

On ignore généralement qu'au tympan de la porte d'entrée de cette ancienne chapelle, du côté de la grand'place, se trouvait autrefois une statuette équestre, en cuivre doré, représentant un Saint-Georges terrassant le dragon. Elle a été enlevée à la fin de XVIII<sup>e</sup> siècle. Ses supports armoriés, en fer forgé, sont encore entiers, et à leur place aujourd'hui. Ils attendent apparemment, quelque généreux donateur qui remplacera la statuette volée.

### La salle du Conseil communal.

Les générations présentes n'ont aucun souvenir de cette salle dans un état autre que celui où nous la trouvons en 1888. Fenêtres à meneaux et à croisillons en pierre datant du XV<sup>e</sup> siècle, cheminée gothique en pierre bleue peinte en marbre rouge. Plafond en plâtre datant du XVII<sup>e</sup> siècle, taillé dans la masse et empâté de nombreuses couches de chaux. Lambris en chêne sculpté (XVII<sup>e</sup> siècle) garnissant jusqu'à mi-hauteur trois pa-